

Réseau PBSC

Formulaire d'entente

« *Coordination du programme* » signifie le coordonnateur ou la coordonnatrice du programme à Moncton.

À titre d'étudiant ou d'étudiante participant au *Programme pro bono*, j'accepte ce qui suit :

1. Après avoir été référé.e à un organisme par le *Réseau PBSC*, je garderai la coordination du programme à Moncton informée des développements subséquents quant à mon placement, incluant le fait que j'aie reçu ou non une réponse affirmative et rapide de l'organisme, le fait que j'aie accepté le placement, et le fait que je l'aie refusé ou aie décidé de ne pas participer au programme.
2. Lorsqu'un organisme m'offrira un poste à titre de bénévole, je répondrai dans les trois jours suivant la réception de l'offre (excluant les jours fériés et fins de semaine).
3. Lorsque j'accepte un poste de bénévole, je dois terminer le travail pour lequel mon superviseur et moi nous sommes entendus, en reconnaissant les faits suivants : le travail entrepris est une responsabilité professionnelle qui aura une incidence sur les intérêts juridiques des clients desservis; ma conduite aura un effet sur ma crédibilité, celle de la Faculté de droit et du *Réseau PBSC*, ainsi que les occasions de bénévolat que pourraient avoir d'autres étudiants et étudiantes dans le futur. Seules des circonstances exceptionnelles pourront m'exempter de terminer le travail entrepris. Dans de telles circonstances, je m'engage à en informer mon superviseur ainsi que la coordination du programme.
4. Je demanderai à mon superviseur de m'expliquer le travail assigné si je suis incertain.e quant à la façon de procéder. Je lui demanderai également de me préciser les dates d'échéance ainsi que de réviser et d'évaluer mon travail.
5. Je ne ferai aucun travail juridique, incluant la recherche, si je ne suis pas supervisé.e par un.e avocat.e. Je peux cependant travailler sur les politiques ou autres activités qui ne sont pas directement juridiques sans supervision. S'il existe une confusion quant à ce qui constitue ou non un travail juridique, je consulterai la coordination du programme afin d'obtenir une clarification. S'il n'y a aucun avocat prêt à me superviser au sein de l'organisme, j'en aviserai la coordination du programme, qui s'efforcera de trouver une personne prête à me superviser.
6. Je comprends que je devrai généralement effectuer du travail substantiel, même si mes tâches incluent des travaux routiniers que pourraient effectuer des professionnels pour le même organisme. Je comprends également que le travail peut être substantiel même s'il peut me sembler quelques fois ennuyant. Cependant, si la majeure partie du travail bénévole consiste en travail de bureau, j'en aviserai mon superviseur ainsi que la coordination du programme.
7. Si je fais face à un problème au cours de mon placement avec un organisme, j'en discuterai avec mon superviseur ou la personne - ressource qui a accepté ma candidature. Si le problème persiste, je ferai appel à la coordination du programme.
8. J'accepte de soumettre une évaluation de mon expérience à la coordination du programme pour tout placement que j'entreprends, et ce à la fin de la période attribuée à chaque placement. Si je demeure en poste pour plus d'un placement, je compléterai une évaluation pour chaque période.
9. Je comprends que le *Réseau PBSC* ainsi que la Faculté de droit agissent à titre de bureau central et ne seront aucunement responsables de dommages ou préjudices résultant de mon placement avec le *Réseau PBSC*.

Nom de l'étudiant.e (caractères d'imprimerie)

Signature de l'étudiant.e

Signature du coordonnateur (coordonnatrice)

Date